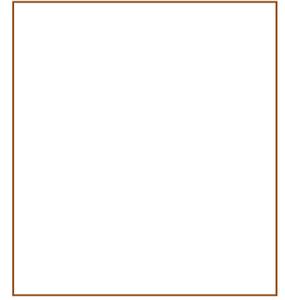




Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Joyeuses fêtes !



Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin Éditeur responsable : André Matriche / Bois de la Croix Claire, 14 / 4550 Nandrin

Numéro 127 - Automne-Hiver 2013

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Croix André, 64
4550 Nandrin

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Isabelle Guillaume

Trésorier :

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Encore les éoliennes !3

Environnement général

L'objectif éolien de la Région wallonne.....5

Les éoliennes sont-elles bruyantes ?6

Combien de catastrophes nucléaires
faudra-t-il ?.....7

Nouvel effet collatéral du succès
des certificats verts8

Épuration des eaux en wallonie.
La Belgique condamnée !9

Balade d'hiver10

Vie de l'Association

Le PPNa a restauré le métier à cercler 11

Nature

Ces plantes sauvages qui nous soignent
et nous nourrissent13

En bref

Conférence sur la forêt wallonn16

Distribution d'arbres.....16

Voiture électrique16

À méditer17

Puissance des éoliennes17

Electrawinds.....18

Dernière minute !18

Vie de l'Association

Balade de l'été, 28 juillet 2013 à Atrin.....18

Balade de l'automne à Petit-Avin...
29 septembre 201320

Avertissement

Que le PPNa soit clairement en faveur des énergies renouvelables parce que conscient des dangers et méfaits des énergies fossiles et nucléaires ne peut être mis en doute.

Les différents arguments présentés dans nos articles ne visent qu'à alimenter la réflexion de nos membres afin qu'ils se forment un avis le plus objectif possible en évitant de tomber dans le simplisme du supporter d'une équipe de football.

Rien n'est tout blanc ou tout noir.

Éditorial

Encore les éoliennes !

Dans sa volonté de se forger une opinion objective concernant les avantages et surtout les nuisances occasionnées par les éoliennes, le citoyen lambda est saisi de vertige ou tout au moins d'une grande perplexité à l'écoute de leurs partisans et de leurs adversaires.

En effet, les deux camps argumentent avec la même ténacité et certains n'hésitent pas à altérer la vérité, à manipuler les chiffres, à gonfler ou minimiser, même nier les inconvénients potentiels que pourraient encourir les riverains.

Le citoyen wallon subit de plein fouet les lobbyings financiers et politiques. Par ailleurs, il ne peut que s'inquiéter face aux menaces diverses contre sa santé physique et mentale agitées par des détracteurs virulents.

Où est la vérité ? Comment réagir alors que l'enquête publique lancée début septembre sur le cadre de référence éolien et sa cartographie se terminait le 30 octobre ? Efforçons-nous de ne retenir que des faits avérés.

La nuisance principale dénoncée par les adversaires des éoliennes est le bruit lancinant qu'elles produiraient. La décision du gouvernement wallon de porter la distance entre les éoliennes et les habitations de 450 m à 600 m (4 x la hauteur) nous paraît constituer un aveu officiel. Personnellement, comme nous le précisons ailleurs dans ce bulletin, nous n'avons perçu ce bruit que par vent soutenu.

Une autre nuisance dénoncée est l'effet stroboscopique produit par les pales en mouvement par temps ensoleillé. Il nous semble qu'au-delà de 600 m, cela pourrait ne se produire que lorsque le soleil est très bas dans le ciel.

Quant aux effets des ultrasons, il s'agit là d'un domaine relevant de grands spécialistes et nous n'en pouvons ni rejeter ni admettre leur nocivité sur la santé.

Un autre élément avéré, extrêmement interpellant, choquant même, est les bénéfices gigantesques que vont retirer les promoteurs des parcs éoliens. Aux frais des consommateurs via le torrent de certificats verts ! En effet, à politique inchangée, selon le magazine "Le Vif- L'Express" du 11 octobre, la réalisation des objectifs wallons éoliens pour 2020 coûterait en certificats verts la somme astronomique de 4 317 226 070 € pour la période de 2003 à 2020.

Mais...

D'autre-part, les nuisances engendrées par les centrales nucléaires sont tellement épouvantables (accidents dramatiques, déchets radioactifs à gérer pendant des siècles) que cette énergie ne peut, ne devrait plus être développée. Les gisements d'uranium ne sont pas, eux non plus, inépuisables. La diversification de la production d'électricité renouvelable est donc une nécessité vitale impérieuse !

Comme nous l'avons déjà écrit dans le bulletin précédent, l'éolien ne constitue toutefois qu'une réponse, fort partielle, aux besoins énergétiques de l'humanité. Il importe donc de diversifier au maximum les différents moyens de produire une énergie renouvelable.

En ce qui concerne les éoliennes, il nous paraît essentiel d'être extrêmement prudent dans le choix des zones d'implantation des

parcs. L'objectif stratégique du gouvernement wallon d'atteindre une production d'électricité éolienne de 3 800 GWh en 2020 ne peut se réaliser au détriment de la population. ■

Environnement général

L'objectif éolien de la Région wallonne

Le gouvernement wallon s'est fixé comme objectif de production d'électricité éolienne 3 800 GWh en 2020. Est-ce possible ?

Le cadre de référence éolien annonce une production potentielle de 2 165 GWh par an au 15 janvier 2013, alimentée par 414 éoliennes. Il est pour le moins surprenant de constater que seules 273 éoliennes sont en action produisant 1 267 GWh ! La différence (141) étant constituée d'éoliennes en projet et... en recours devant le Conseil d'État. Enfin, d'après l'Apere (Association de promotion des énergies renouvelables) la production d'électricité en 2012 serait élevée à 1 267 GWh seulement. La Cwape (Commission wallonne pour l'énergie) est plus pessimiste encore : 1 135 GWh. On est donc loin de l'objectif de 2 165 GWh.

Le taux de charge de la production éolienne estimé, visé par le gouvernement wallon, a été fixé à 25,1 %. Or, en France, en espérant une durée de fonctionnement à puissance annoncée pendant 2 200 heures par an, le bilan éolien fait état d'un rendement de 22,8 %. En Allemagne, il chute à 17 % en 2012. On est loin des 25,1 % sur lesquels le gouvernement wallon a tablé dans son "cadre de référence éolien".

Cette stratégie optimiste devrait, selon "Le Vif-L'Express" entraîner une augmentation du nombre d'éoliennes à installer. On estime ce nombre à 500 d'une puissance moyenne de 5 GWh. Et puisqu'il semble bien que le cadre de référence ne mentionne aucune limite de hauteur des éoliennes, on peut dès lors craindre, à juste titre, des éoliennes dépassant les 150 à 180 m, pales comprises, actionnant des moteurs et des pales plus bruyants.

Les divergences évoquées, le flou, les erreurs relevées dans le cadre de référence wallon, n'inspirent certes pas la confiance et la tranquillité d'esprit des citoyens wallons.

Reconnaissons toutefois au cadre éolien publié par le gouvernement wallon, le mérite d'exister et de mettre un terme aux installations anarchiques des parcs éoliens. Quant aux erreurs et imprécisions, gageons qu'elles pourront être rectifiées. ■

Les éoliennes sont-elles bruyantes ?

Nous avons "testé" personnellement. À deux reprises, nous nous sommes rendus dans le parc éolien de Villers-le-Bouillet.

La première fois, le vent était relativement faible et les pales des éoliennes tournaient langoureusement. Nous n'avons entendu aucun bruit dérangeant, ni au pied d'un des géants, ni à distance raisonnable.

La seconde fois, le 13 octobre à 15 h 30, le vent était alors soutenu et les pales tournaient allègrement. Cette fois, et au pied et à distance de plus ou moins 300 m, nous avons nettement entendu un bruit lancinant chaque fois qu'une pale passait devant le mât de l'éolienne : vroum - vroum... Mais, sur ce plateau proche de l'autoroute de Wallonie, le bruit des voitures circulant sur l'autoroute se mélangeait au vrombissement de l'éolienne. Qu'en est-il la nuit... ?

Précisons, élément important, que nous nous trouvions à l'ouest des éoliennes et que le vent soufflait de l'ouest, chassant le bruit vers l'est. Une dame nous a volontairement proposé de nous conduire sur les chemins de remembrement (rue Pralle) à proximité des éoliennes. À l'évocation de nuisances sonores éventuelles provoquées par les éoliennes, elle s'est étonnée et nous a répondu négativement, ajoutant que son frère habitait au-delà du parc d'éoliennes, vers l'est donc, et qu'elle ne connaissait personne qui se plaignait de nuisances quelconques ! Quelques minutes plus tard, un cavalier nous tenait les mêmes propos. Bizarre !

Bref, notre visite sur place ne fut pas très édifiante. Nous aurions préféré soit ne rien entendre (comme la première fois), soit entendre un vrombissement convaincant comme celui que les organisateurs de la réunion de Tinlot (le jeudi 10 octobre) nous ont fait entendre. Il est vrai qu'il leur suffisait de tourner le bouton de réglage du volume pour nous faire entendre un vrai vacarme lancinant. Soulignons que lors de notre test, nous n'étions pas à la distance de 600 m recommandée par le gouvernement wallon. ■

Combien de catastrophes nucléaires faudra-t-il ?

- Three Miles Island aux États-Unis, le 28 mars 1979.
- Tchernobyl en Ukraine, le 26 avril 1986.
- Fukushima au Japon, le 11 mars 2011 (situation toujours pas stabilisée).

Trois catastrophes dont les conséquences sont de plus en plus graves pour l'environnement et l'humanité.

Alors que l'Allemagne a fermement décidé de "sortir" du nucléaire pour la production d'électricité tandis que la Belgique, qui tire la moitié de son énergie électrique du nucléaire, prévoit de fermer ses centrales en 2025, d'autres pays, au contraire, décident de construire de nouvelles centrales. En effet, la Grande-Bretagne programme la construction de cinq réacteurs atomiques pour un prix estimé à 35 à 50 milliards de dollars, et ce avec la participation de capitaux chinois.

La Russie serait prête à subventionner les premières centrales en Biélorussie, au Bangladesh et au Vietnam. La Turquie et la Jordanie accueilleront aussi des centrales proposées par la société russe Rosatom. Cette coopération agira aussi en Ukraine, au Kazakhstan, en Inde et évidemment en Russie même. Toutes ces prévisions de construction de centrales dans le monde visent l'horizon de 2030 ! Le directeur de Rosatom, Kirienko, a beau déclarer que les centrales réalisées selon les projets russes répondront aux normes de sécurité post-Fukushima, on ne peut que rester pantois devant cette

multiplication de nouvelles centrales nucléaires. Certes, les besoins en énergie électrique de la planète ne cessent de croître, mais cette option pour une énergie dont le moindre accident peut avoir des conséquences dévastatrices pour l'humanité entière, à l'échelle de siècles, fait vraiment douter de la sagesse de l'homme et de sa vision à court terme. (D'après une spécialiste finlandaise, si la Chine et l'Inde désirent égaler notre niveau de vie, il faudrait construire 3 centrales nucléaires par jour pendant un an !)

D'après un article paru dans "Rossiyskaya Gazeta"
et reproduit dans "Le Soir" du 06/11/2013.

Nouvel effet collatéral du succès des certificats verts

À la suite du succès foudroyant inattendu (?) de l'octroi de certificats verts aux installateurs de panneaux photovoltaïques, ELIA, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, obligé de les racheter au prix de 65 € avait dû, dès septembre 2012, augmenter la facture électrique moyenne des Wallons de 50 €!

Le coût total du rachat des certificats verts par ELIA est estimé à 2,5 milliards d'euros pour les 15 prochaines années. Cette surcharge financière, ELIA prétend ne pas pouvoir l'assumer !

À ce jour, ELIA est à nouveau submergé de certificats verts et accuse des pertes financières estimées à 90 millions d'euros. C'est pourquoi la société a introduit auprès du régulateur fédéral la demande d'augmenter, à nouveau la facture annuelle des consommateurs wallons de 16 € pour une consommation moyenne de 4 MWh.

Mais, l'échéance électorale de mai 2014 s'approchant, le gouvernement wallon cherche à tout prix à éviter cette augmentation maintenant, conscient que cette dernière raviverait le mécontentement des électeurs. Dès lors, il souhaite charger l'intercommunale de financement ECETIA de racheter l'excès actuel de certificats verts pour les placer au congélateur pendant sept à dix ans, en espérant qu'alors ELIA disposera de moyens financiers suffisants pour les racheter.

Mais, dans dix ans, la Wallonie sera sevrée des transferts fédéraux provenant de Flandre. ■

Épuration des eaux en wallonie. La Belgique condamnée !

En 1991, une directive européenne imposait l'épuration des eaux urbaines de toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants avant 1998. Toutes les villes et communes de cette importance auraient donc dû être épurées à cette date.

En 2004 déjà, la Belgique avait été condamnée une première fois pour son retard dans l'application de la directive européenne. Cette fois, la Cour de Justice de l'Union Européenne condamne notre pays à une amende de dix millions d'euros.

Et pourtant, à ce jour, toutes les agglomérations concernées, tant en Wallonie qu'en Flandre, respectent la directive. Mais trop tard ! L'amende sera soustraite par la Commission européenne des montants qu'elle attribue à la Belgique. Mais ce sont les budgets des Régions qui en seront pénalisées puisqu'elles sont seules compétentes en matière d'environnement.

Voilà une belle pomme de discorde en perspective entre les gouvernements des trois Régions du pays pour déterminer la part de l'amende à assumer par chacune d'elles. D'autant que la Flandre est en conformité totale avec la fameuse directive depuis 2011. De même que la Région de Bruxelles-Capitale. Seule la Wallonie a tardé et n'est en règle que depuis cette année 2013 seulement.

Qui sont les coupables politiques de cette situation qui va grever les autres investissements environnementaux ? Nous l'ignorons. En fait, les ministres responsables ont appartenu à tour de rôle aux trois partis dits traditionnels : Valmy Féaux (PS), Daniel Ducarme (PRL) et Guy Lutgen (PSC).

Et maintenant ? Vers une amende supplémentaire ?

La Wallonie est donc en ordre en ce qui concerne les agglomérations de plus de dix mille habitants. Dans la région liégeoise, les deux énormes stations d'épuration à Sclessin "Sous-les-Vignes" et des "Grosses Battes" sont opérationnelles.

Mais une autre directive européenne imposait l'épuration à 100 % des agglomérations de 2 000 à 10 000 habitants pour le 31 décembre 2005 ! Aussi, la Belgique n'est-elle à nouveau pas en règle et risque donc de se voir condamnée à une nouvelle amende. La Flandre est pratiquement en ordre, mais la Wallonie ne le sera pas avant 2015. C'est donc une course contre la montre qui est engagée afin d'éviter la nouvelle condamnation par la Commission Européenne.

D'après certains, d'autres pays vont subir l'examen de la Commission, à savoir le Luxembourg, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Cela ne constitue en rien une consolation ni une excuse et ne signifie nullement que ces pays seront aussi condamnés. On ne peut que se réjouir de l'attention que porte l'Union européenne à l'épuration des eaux usées, mais des amendes qui pénalisent les peuples et non les responsables politiques ne sont pas acceptables. ■

Balade d'hiver

Quand :

le **dimanche 16 février** 2014 à 14 h.

Durée : environ 2 heures.

Difficulté : assez facile.

Lieu : Villers-le-Temple.

Rendez-vous : place de Villers-le-Temple, à côté de l'église.

Public cible : ouvert à tous.



Le PPNa a restauré le métier à cercler

L'argent des cotisations bien employé.

Depuis quelques années, le PPNa participe aux "Actions Été-Solidaire" organisées sous les auspices de la Commune de Nandrin et en particulier du CPAS. Le 25 juillet, par une chaleur caniculaire, deux groupes composés de membres du Conseil d'administration du PPNa et de deux jeunes gens se sont constitués.

Le premier s'est attelé à débroussailler un tronçon de l'itinéraire de la balade balisée par le PPNa à Villers-le-Temple. Il s'agissait du sentier longeant le ruisseau de Neufmoulin au départ du pont romain situé près du moulin de La Forge. Ce groupe était dirigé par notre vice-président, Claude Delbrouck.

Notre président accompagnait l'autre groupe. Ce dernier s'est rendu rue des Martyrs afin de restaurer le site du métier à cercler, propriété de l'association. Celui-ci était dans un état négligé depuis quelques mois. Avec l'aide efficace de deux jeunes gens et en particulier d'André Jaminon, le site a été totalement rénové. Le résultat est à la hauteur des efforts déployés et aussi des frais consentis. En effet, la plupart des rondins entourant et protégeant le métier des éboulis étaient vermoulus ; ils ont été remplacés par des pierres qu'il a fallu acheter ainsi que les matériaux nécessaires à leur fixation. Ces frais ont été assumés entièrement par la caisse du PPNa. Financièrement, cette restauration n'a pu être entreprise que grâce à leur cotisation annuelle et aux modestes bénéfices des barbecues organisés par le PPNa.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à Monsieur F. Tollet, responsable des jeunes gens ainsi qu'au nouveau propriétaire de l'ancienne forge de la rue des Martyrs, qui nous a gracieusement donné accès à l'électricité et à l'eau.

Nous invitons cordialement nos membres à se rendre sur le site afin d'y constater sa métamorphose.



Avant la restauration



Situation actuelle

Ces plantes sauvages qui nous soignent et nous nourrissent

Beaucoup de personnes ont peur de goûter une plante sauvage. L'image de la "mauvaise herbe", ancrée en nous, nous empêche de franchir le pas. Et pourtant...

- elles sont gratuites !
- elles nous permettent de changer de nos menus traditionnels,
- elles ont un pouvoir thérapeutique, sont riches en vitamines et sels minéraux,
- elles nous fournissent de la verdure pendant l'hiver,
- nos balades deviennent rentables et force l'observation.

Cependant :

- soyez sur de votre récolte : apprenez à différencier les plantes intéressantes des toxiques,
- prenez garde de ne pas récolter sur bord de route à grande circulation ou en bord de champ pulvérisé,
- toujours laver soigneusement.

Notre première rencontre se fera avec une plante connue de tous: *le plantain*.



Plantain majeur



Plantain lancéolé



Pl. corne-de-cerf

Plante très commune dans nos jardins. On le trouve souvent sur les sols tassés ; au milieu des chemins ou dans une pelouse tondu très court.

Son nom vient du latin - *planta* - (pied) en référence à la forme des feuilles du plantain majeur.

Les feuilles permettent de différencier aisément trois sortes de plantain :

- 1) *le majeur* : feuilles courtes presque aussi larges que longues. Vivace.
- 2) *le lancéolé* : feuilles étroites très allongées. Vivace.
- 3) *corne de cerf* : feuilles très découpées. Bisannuel. Le plus savoureux des trois mais spontané dans les sols sableux ou cultivé ailleurs (on en trouve dans certaines jardinerie).

Les jeunes feuilles des trois espèces se consomment en salade, les plus développées en soupe et autres plats cuisinés comme des pestos au goût de champignon (froissez une feuille entre les doigts et vous sentirez une odeur de champignon).

Testez par exemple les *toasts aux fleurs de plantain*.

- cueillez une vingtaine de sommités fleuries de plantain par personne. Inutile de trier la fleur de ses pétales : tout se mange. Vous pouvez les hacher en petits tronçons ou les laisser entières.
- faire chauffer dans un peu d'huile d'olive.
- verser de la crème fraîche avant que les fleurs ne grillent ou ne noircissent.
- laisser la crème épaissir et servir chaud sur de petits toasts en apéritif ou en entrée avec une salade.

Une omelette aux fleurs de plantain et jeunes feuilles hachées est aussi un plat au délicieux goût de champignon. On peut également confire les boutons floraux dans du vinaigre.

Pesto au plantain

10 feuilles de plantain lancéolé.

100 g de fromage frais de chèvre ou de brebis.

50 g de comté.

Une gousse d'ail - sel - vinaigre - 1/2 verre d'huile d'olives.

2 cuillères à soupe de noix pulvérisées.

- hacher menu les feuilles de plantain.
- mixer avec l'huile d'olives, ail, noix.
- ajouter le fromage frais et le comté râpé.
- selon le goût, assaisonner avec un peu de vinaigre et de sel.

Ce pesto est délicieux avec des pâtes fraîches.

Usage médical

- Écraser une feuille de plantain entre les doigts et l'appliquer en pansement pour cicatriser rapidement.
- Frotter une feuille de plantain sur une piqûre d'ortie ou d'insecte et la douleur sera soulagée en quelques minutes.
- Les plantains (surtout le lancéolé) contiennent, entre autres, du potassium, calcium, provitamine A, zinc, vitamine C (au printemps, 70 mg de vitamine C/100 g de feuilles fraîches).

J'espère vous avoir convaincus que notre plantain est une plante précieuse et que vous la regarderez désormais avec beaucoup plus d'intérêt.

Micheline Delbrouck-Sommeville

Conférence sur la forêt wallonne

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, l'échevinat de l'environnement, dirigé par Anne de Potter, a initié deux activités que nous tenons à saluer : d'une part une conférence sur la forêt et d'autre part la distribution gratuite d'arbres de diverses essences. Nous avons assisté à la conférence intitulée "La forêt wallonne hier, aujourd'hui et demain" présentée par Monsieur Gilles Pirard de l'ASBL "Éducation-Environnement".

Cette conférence organisée à l'initiative de l'échevine, Anne de Potter, a eu lieu le vendredi 22 novembre en la salle "La Nandrinoise". Une petite quarantaine de personnes étaient présentes. Nous avons été ravis tant par la qualité du contenu et du montage vidéo très didactique que par la prestation du conférencier dont la voix claire et posée a su soutenir l'attention tout au long de l'exposé. Le conférencier nous a démontré que la forêt est un écosystème vital, économique, social en constante évolution.

Distribution d'arbres

C'est le samedi 23 novembre qu'a eu lieu la distribution de jeunes arbres. Cette organisation a connu un très grand succès. Dès 14 h 00, une longue file se pressait devant le local situé à côté de l'ancien tribunal. Il faut préciser que le choix des essences était très large. Bref, une belle réussite pour cette première organisation à Nandrin.

Voiture électrique

La taxe de mise en circulation en Wallonie et à Bruxelles s'élève à 1 239 € En Flandre, elle s'élève à... 0 €(zéro euro). À l'heure où les fabricants de voitures électriques consentent à un effort réel de baisse du prix de vente (Chevrolet, Opel...), voilà qui incite encore à la réflexion.

À méditer

Des déclarations intéressantes du ministre wallon de l'énergie, J.M. Nollet. "Bien sûr que le renouvelable a un coût. Mais c'est un investissement, pas une dépense (à fonds perdu). Ce qui coûte, avec le renouvelable, c'est la construction, les installations. Après, le soleil, le vent, c'est gratuit ! Et puis, sur la durée de vie des installations, c'est moins cher. Qui plus est, c'est un réservoir d'emplois. Agoria dit qu'il y a, pour l'instant, 13 000 emplois dans le renouvelable et qu'on passera à 33 000 en 2020. Alors que le nucléaire, c'est à tout casser 2 000 emplois. Et le renouvelable, ce sont des emplois chez nous ! En plus, ça améliore notre balance commerciale puisque ça nous évite d'acheter du gaz ou de l'uranium à l'étranger." (Fin de citation).

Cela paraît très pertinent, mais un peu réducteur. D'après une étude récente menée par Pwc Entreprise Advisory, le secteur nucléaire belge génère aux alentours de 20 000 emplois directs et indirects." Les 2 000 emplois cités par le ministre concernent le nombre d'emplois statutaires à Tihange et Doel" précise le cabinet du ministre.

Enfin, prétendre que "le soleil et le vent, c'est gratuit" est peu simpliste, car cela ne prend pas en compte l'entretien et le renouvellement du matériel.

"Le Soir " du 2 & 27/09/2013.

Puissance des éoliennes

- petite = 0,5 GWh et 1,5 GWh
- grande = 5 GWh
- très grande = 6 à 7,5 GWh (à Estinnes)



Electrawinds

Electrawinds, société productrice d'énergie verte, basée à Ostende, leader du secteur éolien offshore (en mer) en Belgique est au bord de la faillite ! Cela malgré l'injection de 147 millions d'euros publics auxquels doivent s'ajouter 160 millions d'euros provenant des subsides aux certificats verts.

Dernière minute !

Le cadre éolien de la Région wallonne est abandonné. À la suite, semble-t-il bien, de son rejet par de très nombreuses communes. Ce "cadre éolien", établi par l'université de Liège après un appel d'offre public, légal, a coûté 375.000 euros aux citoyens wallons. Néanmoins, ce cadre tant dénoncé présentait l'avantage de mettre fin aux implantations anarchiques et arbitraires des éoliennes. Et sans doute pourra-t-il servir de base pour un cadre futur !



Vie de l'Association

Balade de l'été, 28 juillet 2013 à Atrin

C'est par un temps exceptionnellement beau, un tantinet trop chaud, sous un soleil éclatant et un ciel bleu azur qu'une quinzaine de membres et sympathisants du PPNa se sont retrouvés en face de la maison d'Ovide Musin pour se rendre à Atrin, petit village condrusien de l'entité de Clavier.

Une fois encore, ce fut une réussite totale. Après être passé près du château de Ponthoz le groupe a atteint le bucolique hameau de Vervoz où chacun put admirer le splendide château, le joli étang sur les berges duquel s'ébrouent des dizaines d'oies sauvages. Une attention particulière fut portée à l'agencement spectaculaire des pierres de la petite chapelle du château, un véritable puzzle. On peut imaginer le temps considérable qu'il a fallu aux maçons pour agencer ces pierres, de vrais artistes.

Le groupe a alors traversé le village d'Atrin pour rejoindre les voitures et se rendre, comme au printemps passé, sur la place du village de Pair, et s'installer à l'ombre des magnifiques tilleuls séculaires. Dans une ambiance conviviale, le PPNa a offert une petite collation et un verre de vin rosé rafraîchissant, qui furent accueillis avec satisfaction après une balade de près de neuf kilomètres.

Ce n'est que vers 18 h 00 que le groupe s'est dispersé joyeusement en se promettant de se retrouver lors de la balade d'automne.



Balade de l'automne à Petit-Avin... 29 septembre 2013

Ce n'est pas un groupe aussi fourni qui a entrepris cette balade et c'est bien regrettable, car et le temps estival et le moral étaient au rendez-vous.

Au départ du joli étang situé en face du château de Hoyoux, les marcheurs se sont dirigés vers l'intrigant obélisque qui se dresse près du hameau disparu de Bouillon. C'est en vain que des recherches ont été menées au sujet de cet obélisque d'une hauteur d'une dizaine de mètres et qui ne porte aucune mention : ni date, ni nom ! D'aucuns l'attribuent à Napoléon 1^{er}, d'autres y voient une borne marquant la frontière entre la Principauté de Liège et le Comté de Namur. Mais rien n'est moins sûr. Le groupe de marcheurs traversa ensuite le site de captage d'eau alimentaire destinée à la région de Bruxelles. Ensuite, grâce à l'initiative de notre ami Henri Etienne, le groupe bénéficia de la faveur de pouvoir admirer et visiter une très vieille tour, semblable à celle de Nandrin, guidé par l'aimable fermier propriétaire d'un ensemble agricole imposant.

Le temps étant très doux, tous les participants se retrouvèrent attablés face à l'église de Pair et aux tilleuls éclatants de couleurs automnales afin de profiter d'un verre de rosé apprécié offert par le PPNa.

